

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POMEYS**

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Séance du 25 octobre 2012

(13 membres présents sous la présidence de M. BONNARD Jean Claude, Maire de POMEYS)
(Absent excusé : Jacques DELORME)

Le CONSEIL MUNICIPAL

A APPROUVE le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 27 septembre dernier.

A DELIBERE pour autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique. Par délibération du 10 mai 2012, la commune de Pomeys avait demandé au Centre de Gestion de mener pour son compte la procédure de marché négocié nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents techniques. Les conditions proposées à l'issue de cette négociation sont satisfaisantes. Le taux de cotisation serait de 5.51 % sur la masse salariale pour les fonctionnaires affiliés à la CNRACL et de 1 % pour les agents non affiliés à la CNRACL, avec une franchise en maladie ordinaire de 30 jours par arrêt.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat groupe d'assurance dans les conditions énoncées ci-dessus, et qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2013.

A DELIBERE pour fixer les tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2013, à savoir :

Salle Jean Letrève

Habitants de Pomeys	
- Journée + soirée	220,00 €
- Vin d'honneur	112,00 €
- Mise à disposition après funérailles	50,00 €
Personnes non domiciliées à Pomeys	
- Journée + soirée	276,00 €

Salle polyvalente Saint Roch

Habitants de Pomeys	
- Journée + soirée	600,00 €
- Vin d'honneur après mariage	220,00 €
Personnes ou Associations non domiciliées à Pomeys	
- Journée + soirée	890,00 €
Associations de Pomeys	
- Soirée repas	398,00 €
- Manifestation en journée	220,00 €
- Bal public	715,00 €

Une caution égale au prix de location sera également demandée pour ces 2 salles.

Chaque association de Pomeys, subventionnée par le budget communal, pourra bénéficier une fois dans l'année d'une occupation gratuite de la salle Jean Letrève ou de la salle Saint Roch, sur la base du prix de la salle Jean Letrève, à l'exception des bals et du réveillon.

Urbanisme : En ce qui concerne la délibération inscrite à l'ordre du jour et concernant la possibilité de modifier le taux ou les exonérations de la Taxe d'Aménagement, le conseil municipal décide de ne pas les modifier et de ce fait, la délibération prise le 17 novembre 2011 reste valable avec un taux de 3 %.

La délibération concernant l'indemnité de conseil et de confection des budgets allouée au receveur municipal sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Une demande de Monsieur Daniel GREGOIRE a été reçue en mairie, en vue de la cession gratuite à la commune, de la voirie et des réseaux du lotissement l'Orée du Village. La commission voirie se rendra sur place afin de vérifier le parfait achèvement des travaux et une décision de réponse sera prise.

Annick POYARD et Sébastien GUYOT donnent le compte rendu du conseil d'école du 12 octobre dernier. Une nouvelle demande est faite à la mairie pour le renouvellement d'un ou deux ordinateurs, ainsi que la maintenance du parc informatique existant. En ce qui concerne la véranda, le conseil d'école renouvelle également sa demande pour trouver une solution aux problèmes d'étanchéité et de chauffage. Un programme de travaux est en cours de réflexion. Un diagnostic énergétique sera demandé au parc Eco Habitat pour plusieurs bâtiments communaux.

Les travaux de voirie rue des écoles sont en cours. La partie écoulement des eaux est terminée. Le revêtement en pépites de couleur est commandé et devrait être posé assez rapidement, ainsi que les panneaux de signalisation. Un conseiller demande si la fin de ces travaux pourrait être programmée pendant les vacances de la Toussaint, la circulation dans cette rue étant moins dense. Monsieur le Maire indique que, au vu du délai très court, cela ne sera pas possible aux vacances de la Toussaint.

Vu par Nous, Maire de la Commune de POMEYS, pour être affiché le 31 octobre 2012 à la porte de la Mairie.

Le Maire,

Prochaine réunion de conseil municipal le jeudi 29 novembre 2012 à 20 h 30